

Ce que j'ai demandé, ce que je demande encore bien respectueusement, c'est précisément qu'on me fasse connaître cette place que Son Honneur croira devoir me donner.

Comme on me refuse ce renseignement préalable, nécessaire même dans les circonstances, je n'ai qu'une chose à faire, pour le moment, c'est d'accepter l'honneur de l'invitation qui m'a été adressée.

C'est d'ailleurs mon devoir.

Je demanderais seulement d'en être exempté, dans le cas seulement où Son Honneur le lieutenant-gouverneur serait décidé à donner à sir François Langelier la préséance sur les sénateurs.

Veillez me croire, monsieur, votre humble serviteur,

P. LANDRY.

Je n'ai reçu aucune réponse à cette lettre du 30 octobre. Or, ne recevant aucune réponse, et ayant donné avis que j'acceptais l'invitation qui m'était offerte par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, il ne me restait qu'une seule chose à faire: c'était de me rendre à Spencerwood. A mon arrivée à ce château, je pénétrai dans l'antichambre où le plan de la salle des hôtes était exposé. Je jetai les yeux sur ce plan, et je n'y ai pas même vu mon nom. Au même instant, l'aide-de-camp se présenta à moi, et je lui dis: "Je constate que, d'après la liste des invités, je ne figure pas parmi ceux-ci, et je crois, toutefois, avoir reçu et accepté une invitation". Je prononçai ces paroles sur un ton très calme et de la manière la plus joviale. L'aide-de-camp me répondit: Eh bien! si vous voulez rester, ici, nous vous donnerons la place du juge Routhier". Celui-ci est un ex-juge en chef de la cour supérieure. Sur le plan de la salle, les premières places étaient distribuées comme suit: le lieutenant-gouverneur était assis à la tête de la table, ayant à sa droite l'évêque Dunn, et à sa gauche, le juge Langelier. Puis immédiatement à droite, le juge Routhier qui occupait ainsi la troisième place d'honneur, bien que son titre d'ex-juge en chef de la cour supérieure lui donnât le pas sur le juge Langelier.

L'aide-de-camp me dit: "Si vous restez, nous transférerons sur l'autre côté le juge Routhier, et vous recevrez la place maintenant désignée pour ce dernier, vu que, d'après ce que je comprends, vous refusez d'occuper un siège à côté de celui du juge Langelier". Je répondis: "Je ne refuse aucunement d'être à côté du juge Langelier. Je n'ai aucune raison personnelle qui m'en éloigne; mais je veux savoir sur quel

côté se trouvera mon siège. Il ne s'agit pas du fait de me trouver à côté du juge Langelier; mais de la question de me trouver sur le bon côté." L'aide-de-camp dit: "Prenez la place du juge Routhier". Je répondis: "La difficulté ne se trouverait pas ainsi résolue. Vous voulez me donner une place qui ne m'appartient pas. Je devrais être placé sur le troisième siège, et le deuxième siège devrait être donné au juge Routhier, vu que ce dernier doit prendre rang avant moi, et que le juge Routhier doit passer aussi avant le juge Langelier."

En prévision de ce qui est arrivé, j'avais préparé une lettre, et sans faire aucune esclave j'ai dit: "Je ne puis rester ici, et veuillez, s'il vous plaît, donner communication de la présente lettre au lieutenant-gouverneur. Cette lettre se lit comme suit:

Spencerwood, 9 novembre 1909.

Au capitaine Victor Pelletier,

A.D.C. de service de Son Honneur
le lieutenant-gouverneur de la province
Québec.

Monsieur,—En acceptant l'invitation de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec à un dîner d'Etat donné ce soir à l'occasion de la fête de Sa Majesté, j'avais raison de croire, surtout après mes deux dernières lettres, que l'ordre de préséance établi dans ce pays serait respecté et que les sénateurs auraient la place à laquelle ils ont droit.

Je viens de m'assurer du contraire.

Je vois, en effet, en regardant sur le plan de la salle à dîner les places assignées à chacun des invités, que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a donné à sir François Langelier la préséance sur les sénateurs, bien que ce monsieur ne soit pas juge en chef, puisque c'est le juge Tait qui occupe cette position.

Prévoyant ce qui arrive aujourd'hui, mais voulant éviter au public le spectacle d'une protestation toujours désagréable, j'avais, dans ma dernière lettre, demandé à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de m'exempter d'assister à son dîner dans le cas où l'on serait réellement décidé à changer l'ordre des préséances dans le sens que je constate ce soir.

On n'a pas voulu accéder à ma prière. Bien plus, on veut me forcer à accepter ce soir un arrangement qui me ferait le complice d'une erreur volontairement commise.

Je m'y refuse.

Et c'est pour protester contre cette injustice que je me vois forcé de décliner respectueusement l'invitation qui m'a été faite. Ma protestation vient à la dernière heure, mais à temps tout de même, puisque je la formule avant de consacrer par mon acceptation, l'erreur dont on cherche à me faire la victime.